

Information concernant le suivi des PES

Consignes reçues pour les PEMF

Plusieurs situations

- ▶ PES participant au jury balai de janvier-février 2018
- ▶ PES participant au jury ordinaire de juillet 2018

PES participant au jury balai de janvier-février 2018

Ces professeurs des écoles stagiaires n'avaient pas validé leur nombre de jours de stage en juillet 2017 : ils passent donc dans le jury balai.

- Les PEMF doivent rédiger le rapport conclusif avant le 22 décembre et le rendre à l'inspecteur de la circonscription de leur PES. Les PEMF devront entrer ces rapports sur l'application MUSES (Mutualisation du Suivi des Enseignants Stagiaires) qui se trouve sur ARÉNA

(Faire un tirage papier du dossier ; Déposer les documents dans MUSES en format WORD puis PDF ; Signature numérique validée juridiquement)

PES participant au jury juillet 2018

En amont du jury :

30 mai : travail préparatoire à la DSDEN

20 juin : entretien PES avec les IEN

**PES à 50% sur le terrain soit LM
ou JV**

**Nombre de visites par PES :
3 visites + une 4^{ième} visite si nécessaire**

Stage massé (5 mars au 23 mars)

PES participant au jury juillet 2018

- PES validés au premier rapport quel que soit le niveau d'appréciation (1, 2, 3 ou 4)
- PES validés au premier rapport en niveaux d'appréciation 3 ou 4

PES participant au jury juillet 2018 : pour tous les PES

- Première visite :
du 02 octobre au 09 novembre 2017
- A partir du 1er décembre :
deuxième visite d'évaluation pour chaque PES (PA1-PA2-PA3)
- Mardi 06 mars : transmission du PEMF à l'IEN de circonscription.
- A partir du mi-mars :
troisième visite d'évaluation pour chaque PES (PA1-PA2-PA3) et fin de suivi
- Mardi 02 mai : transmission du PEMF à l'IEN de circonscription du 3^{ème} rapport de visite et du rapport conclusif

Le 3^{ème} rapport de visite pourrait se faire sur le stage massé (visite conjointe avec le tuteur ESPE)

PES participant au jury juillet 2018 : Validés au premier rapport en niveau d'appréciation 3 ou 4

Ces professeurs des écoles stagiaires rencontrent des difficultés.

Mise en place du dispositif d'accompagnement renforcé



- Programmer un suivi spécifique **avant la deuxième visite ordinaire**
- Les modalités :
 - Pour les PES en niveau 3 et 4
 - ❖ (1) hors de la classe, préparation d'une séquence et d'une séance à mettre en œuvre,
 - ❖ (2) Observation de la mise en œuvre de la séance préparée.
 - ❖ (3) Rapport de visite
 - Pour les PES en niveau 4
 - ❖ PROCEDURE DEPARTEMENTALE :
 - ❖ Origine du déclenchement
 - ❖ Nature de l'aide, de l'accompagnement

PES participant au jury juillet 2018 : Validés au premier rapport en niveau d'appréciation 4 : documents d'accompagnement à remplir



PROFESSEURS DES ÉCOLES STAGIAIRES — ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 —

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE

Un accompagnement renforcé doit être mis en œuvre pour tout fonctionnaire stagiaire repéré en grande difficulté et ce, dès l'apparition des premiers signes éloquentes. Il peut être sollicité par le stagiaire et/ou par l'un des autres acteurs de la formation. Un dispositif d'aide peut être envisagé sans l'accord du fonctionnaire stagiaire.

Cette aide peut prendre plusieurs formes : visites, échanges réguliers *in situ* ou à distance, entretiens, séances communes... ; sa mise en application est effectuée par les formateurs universitaires et/ou de terrain professionnel et/ou par les personnels d'encadrement (inspections).

L'agencement des aides est fonction de la nature, de l'intensité et de la persistance des défaillances, des insuffisances constatées. Le dispositif d'accompagnement renforcé a vocation à être ponctuel mais il peut aussi, le cas échéant, se pérenniser.

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des principales mesures d'accompagnement :

| | TYPOLOGIE DES AIDES | REMARQUES |
|------------------|--|---|
| Pédagogique | Stage d'observation et/ou de pratique accompagnée – SOPA | Classe d'un PEMF de même niveau |
| | Co-intervention tuteur/PES | Classe du stagiaire |
| | Visite(s) supplémentaire(s) du tuteur | Classe du stagiaire : stage filé et/ou mazzé |
| | Entretiens et séances de travail avec le tuteur. | En dehors des visites et des entretiens qui s'ensuivent |
| | Tutorat croisé MEN/ÉSPÉ. | Visite et entretien conjoints. |
| Institutionnelle | Entretien avec l'IEN de la circonscription. | Inspection de la circonscription |
| | Entretien avec l'IEN référent de regroupement pour la formation des PES. | En présence de l'IEN de circonscription. |
| | Entretien avec l'IANA. | En présence de l'IEN référent de regroupement |

Lorsque que le tuteur rencontre des difficultés avec le PES dont il a la charge, sous couvert de l'IEN référent de regroupement du PES, un DEA et/ou un CPC peut être interpellé et intervenir : le tuteur alerte l'IEN de sa circonscription qui transmet l'information à l'IEN référent de regroupement afin que celui-ci mandate le(s) formateur(s) présent(s).

Pour chaque PES devant bénéficier d'un accompagnement renforcé, il est nécessaire de compléter la fiche de renseignements ci-après et de la transmettre à l'IEN référent de regroupement qui la joindra au dossier du PES concerné.

Une typologie succincte des fragilités, difficultés le plus souvent détectées

| Typologies | Hypothèses |
|---|--|
| Positionnement – Déinvestissement/s. surdit e Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels, des responsabilités attachées à la fonction. | Une carence dans la mesure de l'engagement que le métier oblige. La dénégation du devoir imposé par les règles éthiques et déontologiques de la profession. L'incompréhension de leur nécessité. Une représentation erronée du métier. <i>Difficile d'envisager que ces attitudes puissent perdurer ou s'affermir. Une réaction rapide est à envisager notamment convocation à un entretien avec l'inspecteur.</i> |
| Gestion de groupe | Dès lors que les élèves seront en situation de construire et/ou de produire, de restituer du savoir, les difficultés de gestion de groupe pourraient s'estomper. |
| Organisation/contenus d'enseignement Compétences liées à la maîtrise des savoirs disciplinaires et didactiques. Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage | <i>Le rôle des tuteurs est prépondérant pour aider le stagiaire à penser les activités en fonction de caps clairement identifiés pour donner du sens aux apprentissages.</i> |
| Lenteur souvent associée à fatigue | La lenteur peut être l'expression : – de difficultés de type organisationnel ; – d'un réel souci de bien faire pour réussir ; – d'un changement de position étudiant/enseignant peu aisé ; – d'une résistance à la submersion... <i>Il incombe au tuteur, d'identifier les conditions favorisant une évolution chez l'apprenant, d'élaborer une progression = prioriser les objectifs de formation.</i> |

Ces informations sont issues de la réunion avec
l'IEN du regroupement n° 1.

Si de votre côté, vous avez des informations
complémentaires/contradictaires, contactez la
section du SNUIPP92-FSU :
snu92formateurs@gmail.com

Isabelle Genty
Pour le SNUipp-FSU92/ secteur formateurs
Pour se syndiquer, [CLIQUEZ ICI](#)
SNUipp-FSU92
3 bis rue Waldeck Rochet
92000 NANTERRE